

Communiqué de presse, 29 juin 2018

www.aerosuisse.ch

Une étape importante pour la protection globale du climat dans le transport aérien

L'organisation internationale de l'aviation civile ICAO a décidé la mise en œuvre du Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA). Pour Aerosuisse, la Fédération Faîtière de l'Aéronautique et de l'Aérospatiale Suisses, cette décision représente une étape majeure. Aerosuisse exige que le système européen d'échange de quotas d'émissions EU-ETS ne soit pas imposer aux compagnies aériennes suisses, car ceci constituerait une double charge.

Le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), mis en place par l'ICAO, impose à l'aéronautique – pour ses émissions liées à la croissance – une taxe climatique pour chaque vol transfrontalier. Dès 2019, les compagnies aériennes devront fournir aux autorités publiques compétentes des informations sur le taux de CO2 qu'elles émettent.

Un taux de participation d'environ 90 pour cent

À ce jour, 73 pays qui représentent 87,7 pour cent des prestations de transport au niveau mondial se sont engagés à participer à la phase initiale de 2021 à 2026. Ceux-ci incluent notamment la Chine, l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis ou les Etats-Unis d'Amérique – des pays qui enregistrent une croissance énorme du trafic ou des pays ayant déjà un volume important de trafic aérien.

Pas de double charge injuste pour les compagnies aériennes suisses

Par conséquent, Aerosuisse averti de ne pas imposer l'EU-ETS en plus du CORSIA à l'aéronautique. Car l'EU-ETS représente une convention régionale qui, dans un secteur mondial comme l'aéronautique, sans doute fausse la concurrence. Lors des prochains débats du parlement, Aerosuisse s'engagera fermement pour que l'aéronautique réduise ses émissions de CO2 dans le cadre de l'accord mondial CORSIA – ceci sans l'imposition supplémentaire d'EU-ETS.

Pour tous renseignements complémentaires le président d'Aerosuisse, conseiller national Thomas Hurter, est à votre disposition: 079 634 51 79

Fondée en 1968 en qualité de fédération faîtière, Aerosuisse défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et veille à préserver leurs moyens d'existence. Elle exerce son influence sur la législation dans ces deux domaines. Aerosuisse regroupe aujourd'hui env. 150 entreprises et organisations : compagnies aériennes de lignes et de charters, aéroports nationaux et régionaux, aérodromes, sociétés d'assistance au sol, services de la navigation aérienne, entreprises de maintenance, fabricants d'avions et de composants, Forces Aériennes Suisses, entreprises de l'industrie aérospatiale, écoles de pilotage, entreprises de services tournées vers l'aéronautique ainsi que toutes les associations importantes de l'aéronautique suisse et, au sens large, des entreprises liées à l'aéronautique et à l'aérospatiale suisses.